

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 24 mars 2026.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Aurélia GIRARD, M. Christophe FROPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint
Mme Marie-Rose GALMES, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Brigitte HADDAD, M. Gilles DA COSTA, Mme Patricia LHOMME, M. Patrick TAUSENDFREUND, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. Gilles MAILLARD, M. Jean-Michel NOËL, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, Mme Virginie TOUPENET, Mme Anne MARCHAND, Mme Samah MRABET, M. Romain AJOUX, Mme Inès ZERRAR, M. Patrick CANTAT, M. Eric LANÇON, M. Gilles BORNOT, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, Mme Aurélie LOLLIER, Mme Maryse VUERLI, M. Geoffroy LANG, Conseillers Municipaux

Secrétaire de séance : Mme Inès ZERRAR

OBJET

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – FIXATION DU NOMBRE DES
MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Cette délibération a été affichée le : 31 mars 2026

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – FIXATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il appartient au Conseil Municipal de fixer par délibération le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Le Conseil d'Administration comprend le Maire qui en est le Président et, en nombre égal, des membres élus en son sein par le Conseil Municipal et des membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune.

Au nombre des membres nommés doivent figurer :

- Un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- Un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF),
- Un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département,
- Un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Dans l'hypothèse d'une composition supérieure à 8 membres (4 membres élus et 4 membres nommés), outre les associations susmentionnées, des personnes participants à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune seront nommées par le maire. Ces personnes devront également être nommées dans l'éventualité d'une formalité impossible, c'est à dire impossibilité de réunir des représentants des 4 associations susmentionnées.

Le Conseil Municipal fixe à **douze (12)** le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, soit six (6) membres nommés et six (6) membres élus.

Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents
Le Maire,



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 31 mars 2026